

Département  
du Pas-de-Calais  
\*\*\*\*\*  
Arrondissement  
de Boulogne-sur-Mer  
\*\*\*\*\*  
Canton  
de Boulogne Sud

**MAIRIE**  
**DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE**  
**(62360)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL N°2018-06**

**DATE DE CONVOCATION**  
23/03/2018

L'an deux mil dix -huit,  
Le 29 Mars 2018 à 19 heures.

**DATE D’AFFICHAGE**  
23/03/2018

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean Michel DEGREMONT, Maire.

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

Etaient présents :

Sophie MEURDESOLF, Dominique NAVET, Fabienne PRIMA , Bernard GRARE , Catherine VANDEKERKHOVE, Alain FIX, Michèle CAFFIER, Jean Pierre FLOUR, Michel QUANDALLE, Bernard MOUSSAY, Béatrice BOULY , Valérie DRANSART , Guy PETIT,

Votants [17]  
Exprimés [17]

Excusé(e)s :

Jean DIDIER donne pouvoir à Bernard GRARE  
Marie Françoise LECAILLE donne pouvoir à Dominique NAVET  
Michel CLABAUT donne pouvoir à Guy PETIT  
Mme Michèle AUGÉ

Absent :

David NOEL

Formant la majorité des Membres en exercice.

Mme Béatrice BOULY est nommée secrétaire de séance

DÉPOSÉ A LA  
SOUS-PRÉFECTURE

LE

02 MAI 2018



Objet : AFFECTATION RESULTAT

Monsieur le Maire propose suivant le résultat de l'exercice 2017 d'affecter

**FONCTIONNEMENT - INVESTISSEMENT**

Section Fonctionnement :

Dépenses de l'exercice :	912 638.73 €	Résultat reporté :	109 790.46 €
<b>Total :</b>	<b>912 638.73 €</b>	Recettes de l'exercice :	1 146 922.80 €
<u>Excédent Section fonctionnement :</u>			<b>1 256 713.26 €</b>
			<b>344 074.53 €</b>

Section Investissement :

		<i>Excédent reporté :</i>	167 721.24 €
<i>Dépenses de l'exercice :</i>	391 812.35 €	<i>Recettes de l'exercice :</i>	788 922.14 €
<b>Total :</b>	<b>391 812.35 €</b>		<b>956 643.38 €</b>

Excédent Section Investissement : **564 831.03 €**

Inscription au compte **1068 : 170 000.00 €**  
**R 002 : 174 074.53 €**

Où l'exposé de Monsieur le Maire, après avoir délibéré, à 17 voix pour, 0 voix contre et 0 Abstention le conseil municipal approuve l'affectation du résultat de l'exercice 2017.

Conseil Municipal : les Membres présents.  
Fait et délibéré les jour mois, et an susdit :

DÉPOSÉ A LA  
SOUS-PRÉFECTURE

LE

02 MAI 2018



Fait à La capelle Les Boulogne

Le 29 Mars 2018

Le Maire



Jean Michel DEGREMONT

Collectivité : Ville de la Capelle les Boulogne

Lors du vote du compte administratif		
Nombre de membres en exercice :	13	
Nombre de membres présents :	14	
Nombre de suffrages exprimés :	17	
Votes : 0	Contre : 0	Pour : 17

LE DÉPOSÉ A LA  
Délégation du 29 mars 2018  
SOUS-PREFECTURE

LE 11 AVR. 2018



2017  
Sur le compte administratif  
2017  
Sur le compte de gestion  
2017  
Sur l'affectation des résultats

Lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats		
Nombre de membres en exercice :		
Nombre de membres présents :		
Nombre de suffrages exprimés :		
Votes :	Contre :	Pour :

Date de la convocation :  
Séance du 29/03/18

2017 dressé par

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Mr le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		109790.46
Opérations de l'exercice/affectation	912638.73	1146922.8
Totaux	912638.73	1256713.26
Résultats de clôture		344074.53

Dépenses ou déficit	INVESTISSEMENT	
	Recettes ou excédent	
	0.00	
391812.35	788922.14	
391812.35	788922.14	
	397109.79	

Dépenses ou Déficit	ENSEMBLE	
	Recettes ou Excédent	
0	109790.46	
1304451.1	1935844.9	
1304451.1	2045635.4	
	741184.32	

Besoin de financement	
Excédent de financement	397109.79
Restes à réaliser DEPENSES	
Restes à réaliser RECETTES	
Besoin total de financement	
Excédent total de financement	344074.53

Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat du fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits reportés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation, ni de réserve.

Reconnait la sincérité des restes à réaliser.

Arrête les résultats tel indiqués ci-dessus en euros.

Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

170000.00
174074.53

Au compte 1068 (recette d'investissement)

Au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Ont signé au registre des délibérations  
Pour expédition conforme

Le Maire,



